



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

DES LYCÉES PROFESSIONNELS SOUS-FINANCÉS ET SOUS-DOTÉS

L'assèchement des ressources budgétaires des lycées professionnels

En 2014, la part barème de la taxe d'apprentissage (financement des équipements des lycées technologiques et professionnels) était déjà passée de 43% à 23%. La loi Pénicaud de septembre 2018 achève le sous-financement des lycées professionnels en faisant passer la part hors quota, rebaptisée solde de la taxe d'apprentissage de 23% à 13%. Les types d'établissements qui peuvent y prétendre ont explosé. Ainsi, en 2021 les lycées pro et technologiques devraient toucher 28 millions d'euros alors qu'ils percevaient 50 millions avant la réforme, sans aucune compensation de l'État ou des Régions. Les 87% restant vont à l'apprentissage. De plus, l'État a débloqué plus de 1 milliard d'euros pour soutenir l'apprentissage. On voit quelles sont ses priorités ! En attendant les lycées professionnels et les SEGPA voient leur budget baisser de façon importante.

La saignée des heures/poste en lycée professionnel

Dans les lycées professionnels on voit des postes supprimés et partiellement remplacés par des heures supplémentaires. Si la réforme de la voie professionnelle s'attaque aux contenus de formation, elle a aussi comme nous n'avons cessé de le dénoncer un aspect comptable. En supprimant des semaines de cours, de 4 à 6 pour les CAP, de 8 à 11 pour les Bacs pros, il était assuré que cela aurait des conséquences sur le nombre de postes.

Comme si cela ne suffisait pas, les rectorats appliquent des modalités de calcul qui sous-dotent les établissements. Minorant systématiquement les effectifs attendus, procédant à des regroupements contestables, ils ne garantissent même pas les heures indiquées dans les grilles horaires. En effet, lorsque des ½ divisions de spécialités professionnelles différentes sont regroupées, les rectorats ne tiennent pas compte de cette spécificité et dotent les établissements sur la base d'une division. En conséquence, les élèves ne bénéficient pas de l'ensemble des heures inscrites dans les textes réglementaires, notamment pour ce qui est des heures de co-intervention et de chef-d'œuvre. Le ministre ne cesse de vanter ses dispositifs, comme avec les « chefs-d'œuvre de la République », alors qu'il ne garantit pas les moyens de l'application de sa propre réforme.

Des milliards sont dégagés pour la promotion de l'apprentissage, la voie professionnelle scolaire se contente d'effets d'annonce ! La CGT Éduc'action exige un véritable plan d'urgence pour la voie pro, notamment l'abrogation des dispositifs de co-intervention et de chef-d'œuvre, pour restituer des heures disciplinaires aux élèves.

Des moyens sont nécessaires pour permettre la réussite de toutes les élèves.

Montreuil, le 12 février 2021